



T · A · S · I · E · M · A · G - N · R 1 · 2

Bulletin d'Informations Municipales n°357

Juin - Septembre 2023



MUNICIPALITÉ
Page 3

VIE ASSOCIATIVE
Page 20

VIE COMMUNALE
Page 27

CULTURE / ANIMATIONS
Page 28



AGGLOMÉRATION
Provenceverte

Provence Verte Verdon
SYNDICAT MIXTE



LE DÉPARTEMENT

RÉGION
SUD



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

“ Edito ”

Les soirées en famille ou entre amis qui s'éternisent autour d'un barbecue, les grains de sable entre les orteils, la brise maritime semblent déjà loin. Les valises sont rangées, les fournitures scolaires fraîchement achetées, c'est officiel, c'est bien la rentrée !

Mais ne vous méprenez pas, la rentrée à Sainte Anastasie, c'est encore de belles journées ensoleillées et de douces soirées autour de ce précieux sésame de couleur rosé !

Il y a déjà plus de trente ans que j'ai posé mes valises dans cette belle région et presque autant dans notre beau village. Si j'avais pour habitude, dans l'ombre, de prêter la main à différentes occasions pour servir la commune, les associations... , ce fût un réel enchantement de pouvoir intégrer le conseil municipal en 2020. Il m'est donné depuis peu, l'occasion d'occuper la place de 1er magistrat. Merci une nouvelle fois de la confiance qui m'a été donnée.

Nous sommes 19 autour de la table avec la même volonté, celle de travailler ensemble dans l'intérêt de la commune.

« Personne ne peut siffler une symphonie. Il faut tout un orchestre. *H.E. Luccock* »

C'est dans cet esprit, de concertation et d'échange, que je compte appréhender la gestion de la commune pour les prochaines années. Et si cela m'est permis, je serais là, pour la prochaine échéance.

Nous avons pu malgré nos deux premières années difficiles (COVID), avancer dans le

programme de 2020 tout en effectuant des révisions d'années passées. Sans affirmer les priorités, certains travaux, projets en cours et déjà bien avancés, seront finalisés. D'autres viendront très certainement par la suite, notamment la réelle nécessité de réfection du groupe scolaire (maternelle et primaire) dont l'intérêt était écarté jusqu'à présent.



“ Personne ne peut siffler une symphonie.

Il faut tout un orchestre”

« Une direction efficace redonne les priorités. Un management efficace est l'autorité les concrétisant. *Stephen Covey* »

Il y a toujours quelque chose à faire ou à vivre dans une commune. Nous aurons rapidement l'occasion de pouvoir vous en informer.

Nous nous attacherons également à une dynamique en s'inscrivant à continuer à faire rayonner notre territoire au sein de la Provence Verte et bien au-delà.

C'est tous ensemble que nous imaginerons et construirons l'avenir de Sainte Anastasie sur Issole.

Malgré quelques ajustements nécessaires (prise de fonction le 04 juillet), la saison estivale 2023 a été un succès !

Je tiens très sincèrement à remercier le comité des fêtes « FestiTasie », l'Association Bouliste de Sainte Anastasie « ABSA », l'association de la St JUST, Patricia Lepreux (Les boucles de l'Issole), l'association Les Ricaines du Var, le bar de l'Issole restaurant, qui ont joué un rôle prépondérant.

Merci à tous les prestataires extérieurs,

Merci à vous toutes et à vous tous d'être venus en nombre.

Cela conforte bien l'image qu'il fait bon vivre à Sainte Anastasie sur Issole.

Frédéric TOUSSAINT

Maire

Police municipale : 04 94 69 64 43
06 08 80 45 82

Gendarmerie : 17

Agence Postale : 04 94 69 64 11

Pharmagarde : 3237

Pompiers : 18

Déchèterie Forcalqueiret : 06.07.31.02.27

Accueil mairie : 04.94.69.64.40

Site de la commune - <https://sainte-anastasie-sur-issole.fr>

Page Facebook - <https://www.facebook.com/Commune-de-Sainte-Anastasie-sur-Issole-105478081144928>

Contacts : Mairie : mairie@sainte-anastasie-sur-issole.fr

Groupe Communication : grpcom@sainte-anastasie-sur-issole.fr





CONSEIL MUNICIPAL



M. Frédéric TOUSSAINT
Maire



Mme Martine MORIN

1ère Adjointe

En charge des Affaires Sociales et Scolaires



Petite enfance
Patrimoine et Tourisme

M. Jean-Claude DUCHEMIN

2ème Adjoint

En charge de la Vie Associative et Festivités Communales



Animations communales
Etat Civil

Mme Audrey RAMPIN

3ème Adjointe

En charge de l'Urbanisme et des Affaires Culturelles



Gestion Espace Culturel

M. Marc RAYNOUARD

4ème Adjoint

En charge des Travaux et des Réseaux Publics



Sécurité des bâtiments
communaux

Mme Sandrine LURENBAUM

5ème Adjointe

En charge de la Communication et de l'Environnement



Conseil Municipal des Jeunes



Mme Francine CLERC



M. Louis PONS



Mme Gloria GALIGIANA



M. André SIMONNEAU



Mme Edith GRONDIN



M. Stéphane DURANDO



Mme Séverine VAN-DIST



M. Christophe ALLAVENA



M. Olivier HOFFMANN



Mme Eliette BERTHET



Mme Dominique BONNARD



M. Marc DE CAUNES



M. Christian TALLEU





CHIENS DIVAGANTS

Par arrêté municipal N° 178/2023 du 13 juillet 2023

Chers administrés, vacanciers et visiteurs, les nuisances dues aux animaux se multiplient nous vous demandons de prendre les mesures propres à empêcher la divagation de chien dont vous êtes le détenteur, et de promener celui-ci en laisse afin de ne pas générer des soucis avec d'autres propriétaires de chiens ou vis-à-vis de la population.

Ces mesures ont été prises car une recrudescence d'animaux divagants a été observée et des bagarres entre animaux ou des attaques vis-à-vis de la population ont été signalées auprès de notre service de police.

Aussi afin de pallier à cela nous prenons donc cet arrêté qui est applicable depuis le 13 juillet 2023. Tout animal trouvé en état de divagation sera capturé et déposé en fourrière pour suivre la procédure légale. Les frais afférents aux opérations de capture et de garde seront à votre charge. Pour les animaux étant avec leur propriétaire mais non en laisse dans les zones concernées seront verbalisés comme prévu par l'arrêté.



DÉJECTIONS CANINES



Par arrêté municipal N° 177/2023 du 13 juillet 2023.

Chers administrés, vacanciers et visiteurs J'ai constaté ces derniers temps que les espaces verts et certaines chaussées se retrouvaient beaucoup trop souvent jonchés d'excréments de chiens. Rouler en vélo ou marcher dessus est

très désagréable et peut même provoquer une chute. Garder les rues, les espaces verts et le village propre est l'affaire de tout le monde.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore).

Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE conserve son cadre de vie agréable et convivial. Le ramassage partout et pour tous, c'est valable même dans les espaces verts ! Impossible de tondre ou de planter dans des massifs envahis par les déjections.

Ramasser c'est respecter le travail du service technique, qui n'aime pas plus que les piétons avoir de la crotte sous les pieds ou sur les mains ! **J'aime mon chien, j'en suis responsable et j'en prends**

soin ! Le ramassage des déjections canines est obligatoire. En effet, si aucune amélioration n'est constatée, la Municipalité se verra dans l'obligation de prendre des mesures répressives à l'encontre des contrevenants.

Soyons citoyens et ramassons les déjections canines ! Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre village ? Ramasser ses crottes, un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens.

Article R.633-6 du Code pénal

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Contraventions de 3ème classe et tarif : Les contraventions de 3ème classe sont punies d'une amende forfaitaire. Le montant de l'amende forfaitaire est de 68 euros. En cas de paiement en avance, l'amende est minorée et s'élève à 45 euros. En cas de paiement en retard, l'amende est majorée et atteint 180 euros.

LA VITESSE EXCESSIVE SUR LE TERRITOIRE COMMUN



Il est noté une vitesse excessive sur le territoire communal, notamment en centre village. Nous vous rappelons que la vitesse au centre du village est limitée à 20Km/h, et 30km/h sur les routes de la commune et que, en cas d'accident, les conducteurs sont les seuls responsables.

La rue Notre Dame étant une zone de rencontre, l'appréciation du policier municipal suffira sans une obligation d'appareil de mesure pour dresser le procès verbal en adéquation avec l'infraction. Beaucoup de conducteurs ignorent qu'il est possible d'être verbalisé pour un excès de vitesse sans radar c'est-à-dire sans l'utilisation de cinémomètres et donc sans mesure de la vitesse.

En cas d'infractions routières pour « vitesse excessive eu égard aux circonstances », le contrevenant est passible d'une contravention de quatrième classe. Le montant des amendes à régler au trésor public est le suivant : 135 euros d'amende forfaitaire, l'amende minorée est fixée à 90 euros.

LES NUISANCES SONORES



Les nuisances sonores dues aux animaux se multiplient, les chiens laissés seuls dans les propriétés, aboient et dérangent jour et nuit le voisinage.

Les chiens dont les propriétaires ne sont pas dérangés par les aboiements de leur animal, alors que ces derniers aboient et génèrent une gêne pour le voisinage est puni par une amende suivant l'article suivant :

L'article R 1336-5 du Code de la santé publique dispose : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition générer une gêne pour autrui.



ELAGAGE

Être propriétaire d'une belle parcelle jonchée d'arbres, de fleurs et autres plantations est quelque chose d'agréable mais elle amène une ribambelle de contraintes dont celle concernant la taille des haies et des arbres à la végétation envahissante débordant sur le domaine public et même chez le voisin.

Une obligation d'élagage est faite aux propriétaires de haies bordant une voie ou un chemin ouvert à la circulation publique et en limite des propriétés. Bon nombre d'administrés semblent ignorer la réglementation en la matière. Ainsi les rapports de voisinage pourraient être plus conviviaux avec une dose de bon sens et un entretien régulier des dits arbres, arbustes et autres haies d'ornement.

Concernant la végétation privée qui envahit les trottoirs, il est rappelé qu'elle ne doit pas gêner la visibilité, ni entraver la sécurité des usagers (piétons, automobilistes ...) du domaine public (dont les trottoirs). Le code de l'Urbanisme précise que les arbres supérieurs à 2m de haut doivent être placés à 4m minimum de la clôture ; ceux inférieurs à 2m à 0,50 m minimum ; et les trottoirs ne doivent pas être dégradés par les racines.

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies ; ils doivent en outre être

élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Ces opérations sont à la charge des propriétaires ou de leurs représentants. Faute d'exécution, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée et si elle n'est pas suivie d'effet la commune les obligera à effectuer l'élagage en bordure des chemins communaux celle-ci pourra procéder d'office aux opérations aux frais des propriétaires riverains après mise en demeure.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour respecter ces consignes et faire que les rues, chemins et impasses soient en règles avec le code de l'urbanisme et que chacun puissent se déplacer en toute sécurité.



LE DÉPOSE MINUTE À L'ÉCOLE PRIMAIRE UNIQUEMENT

Depuis plusieurs années la circulation devant l'école est problématique aux heures d'entrée et de sortie des élèves. *Un dépose minute a été instauré, car beaucoup d'élèves (pour l'école primaire uniquement) sont pour la plupart déposés et repris par les véhicules de la famille. Malgré tout certains parents, utilisent ce dépose minute comme une place de stationnement, et descendent des véhicules et accompagnent leurs enfants jusque devant les grilles de l'école, et discutent soit avec les professeurs soit avec des connaissances.*

*Le dépose minute n'a pas été instauré pour cela mais uniquement pour faire descendre ou monter les enfants en toute sécurité. Si les parents désirent voir leurs enfants rentrer dans l'école nous demandons de vous garer afin de pouvoir librement les accompagner sinon merci de respecter l'utilisation de ce dernier comme cela est prévu, **descente et montée des enfants et non des conducteurs.***

De plus, ce stationnement anarchique et les manœuvres des automobiles mettent quotidiennement parents et enfants en danger.

Aussi, après différents essais de mise en place de signalisation (réservé école primaire) de présence de la Police Municipale, de communication orale appelant les parents à respecter l'usage du dépose minute certains réfractaires continuent leurs manières de faire. A partir de la rentrée scolaire les policiers municipaux feront respecter l'arrêté municipal et tout stationnement sur le dépose minute sera verbalisé si l'usage de ce dernier n'est pas respecté comme cela doit l'être pour le bien de tous.

Toujours pour des raisons de sécurité les parents déposant leurs enfants à la maternelle sont souvent sur les voies de circulation. Donc afin de ne pas se mettre en danger et afin d'éviter tout accident merci d'attendre la prise en compte de vos enfants ou la reprise de vos enfants sur le trottoir, et non en file indienne sur la voie réservée à la circulation des véhicules.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour respecter ces consignes et faire que ce parvis d'école redevienne un espace apaisé.

DÉPOSE-MINUTE

Je reste dans mon véhicule

Je descends sur le trottoir en étant prudent et vigilant



Je quitte le stationnement temporaire, une fois mon enfant en sécurité

**FACILITONS-NOUS LE QUOTIDIEN
ET VEILLONS À LA SÉCURITÉ.**



Mme Martine MORIN - ière Adjointe
Délégée aux affaires sociales et scolaires, Tourisme et Patrimoine



RENTREE SCOLAIRE 2023-2024



Cette année l'effectif global de l'école est augmenté d'une trentaine d'élèves, dont une dizaine en petite section de maternelle.

Dès le mois de Juin 2023, M. Le Maire a fait la demande d'un professeur des écoles supplémentaire auprès de l'inspection académique. Cette demande a été honorée.

Actuellement nous avons donc 8 professeurs des écoles.

La rentrée s'est déroulée sans problème, malgré quelques livraisons de matériel non reçues dans les délais (beaucoup d'entreprises étant fermées au mois d'août).

Le jour de la rentrée, nous avons eu la visite de l'inspecteur d'académie, accompagné de 3 conseillers pédagogiques. Il a considéré que toutes les conditions étaient requises pour que les élèves étudient dans de bonnes conditions.

GYNECOBUS

Le prochain passage du GYNECOBUS aura lieu le mardi 3 octobre 2023.
09h30 / 11h30 - Place des Ferrages

Inscriptions sur Doctolib « Le Gynécobus Hôpital public Brignoles »



Les mardis du 3 au 31 Octobre : inscrivez-vous !

Atelier Le bien-être par le mouvement et la relaxation

De 14h à 16h à la Salle Polyvalente - Sainte-Anastasie-Sur-Issole

Atelier gratuit, pour les jeunes de 60 ans et +

Sa devise ?

Pas de stress !



Sur inscription :
Par mail :
1-adjoint@sainte-anastasie-sur-issole.fr
Par téléphone au 04 94 69 64 40

Faites le plein d'événements - www.bienvieillir-saintpaco-corse.fr



ATELIER LE BIEN-ETRE PAR LE MOUVEMENT ET LA RELAXATION

La CCAS organise, gratuitement, avec la participation des caisses de retraite, un atelier bien-être par le mouvement et la relaxation pour les personnes de 60 ans et plus.

Inscriptions obligatoires.

1-adjoint@sainte-anastasie-sur-issole.fr

04.94.69.64.40



M. Jean-Claude DUCHEMIN - 2ème Adjoint
Délégué à la vie Associative - Festivités communales - Etat civil



TASIE À L'HEURE DES J.O.



Le mercredi 24 mai, en mairie, Sainte Anastasie-sur-Issole a été félicitée par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Var (CDOS 83) pour avoir reçu du CNOSF le label "Terre de Jeux 2024".

Ce label marque l'engagement de la commune dans la promotion des Jeux Olympiques et plus généralement, du sport dans le quotidien de ses habitants.

Ledit engagement se concrétise par de nombreux projets. C'est

ainsi que le village de Sainte Anastasie accueille des clubs et associations sportives et participe à l'organisation de nombreux événements tels qu'un grand tournoi de foot prévu pour le mois de juillet, une journée de rencontres entre la discipline du badminton et d'autres sports collectifs ou encore un forum rassemblant les associations sportives de la commune.

Sainte Anastasie-sur-Issole a également participé à l'évènement international qu'est la Journée Olympique et Paralympique du 23 juin, en souvenir de l'anniversaire de la création du CIO.

La labélisation "Terre de Jeux 2024" offre aux entités qui la détiennent davantage de visibilité sur la scène sportive nationale, via une communication privilégiée par Paris 2024 et le CDOS 83.

Enfin, les entités "Terre de Jeux" obtiennent de la part du CDOS 83 de nombreux services ainsi que des avantages tels que la mise à disposition de matériel comme des stands d'animations sur les thèmes de la santé, du sport, du handicap et bien d'autres.



SOP
SEMAINE OLYMPIQUE
& PARALYMPIQUE



2023



A la commune de : **SAINTE ANASTASIE-SUR-ISSOLE**

Monsieur Mathieu SIEYE,
Inspecteur académique

et

Madame Lucienne ROQUES,
Présidente du CDOS du Var



vous félicitent pour votre engagement

dans le cadre de la Journée Olympique et Paralympique,

et vous remercient de mettre plus de sport dans le quotidien d'une génération !

20
GÉNÉRATION
24

L'Inspecteur d'Académie
DASEN du Var

Mathieu SIEYE

20
TERRE
DE JEUX
24



Mme Audrey RAMPIN - 3^{ème} Adjointe
Déléguée à l'Urbanisme-Environnement et aux affaires Culturelles



Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT							
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT							
		Fumer	TOLÉRÉ		INTERDIT		TOLÉRÉ			
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT							
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06	30/09	1/10 31/12	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
			POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2			
			POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2					
	Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT				POSSIBLE sauf si 1 ou 2			
	Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1	INTERDIT				POSSIBLE sauf si 1			

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org)

Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr

Débroussailler autour de chez soi, une obligation qui vous protège

L'obligation légale de débroussailler dans le Var (arrêté préfectoral 30 mars 2015) s'applique à tout propriétaire d'un terrain situé en zone rurale, à moins de 200m d'un bois ou d'une forêt, est contrainte de débroussailler et maintenir le terrain en état débroussaillé.

Le débroussaillage doit être réalisé en fonction du classement de votre parcelle dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- En zone urbaine (U, AU), sur l'intégralité de la parcelle
- En zone naturelle (N), sur une profondeur de 50 m autour des constructions (habitation, abri de jardin, piscine...)

Si vous êtes en zone urbaine et que vous avez des parcelles classées N autour de chez vous, vous devez débroussailler aussi 50 m autour de votre habitation

Débroussailler sur un terrain voisin ?

Le périmètre de débroussaillage peut, en effet, entraîner une obligation de débroussaillage qui s'étend au-delà de votre propriété. Dans ce cas, vous devez informer les propriétaires des parcelles voisines avant toute réalisation des travaux.

La procédure est la suivante :

- Informer le propriétaire et l'occupant du fonds concerné des obligations qui sont faites (qui peuvent réaliser eux-mêmes ces travaux)
- Leur demander l'autorisation de pénétrer sur le fonds en cause

Rappeler au propriétaire qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois, ces obligations sont mises à sa charge.

Attention le débroussaillage s'accompagne souvent de nuisances sonores, petit rappel des horaires à respecter.

Les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30

Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15h00 à 19H00

Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015

portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var

Pour plus d'info : <http://www.var.gouv.fr> : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Débroussaillage/L'obligation de débroussailler

Extraits de l'article 1

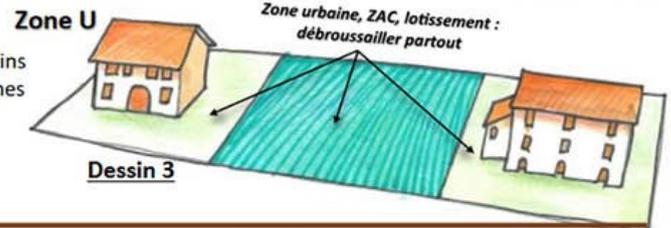
En zone N (Naturelle, voir PLU) : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m (dessin 1) ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de 2 m (dessin 2) de part et d'autre de la voie.



*Profondeur portée à 100 m :

- en zone R et En1 pour les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF) ;
- par arrêté municipal s'il y a lieu.

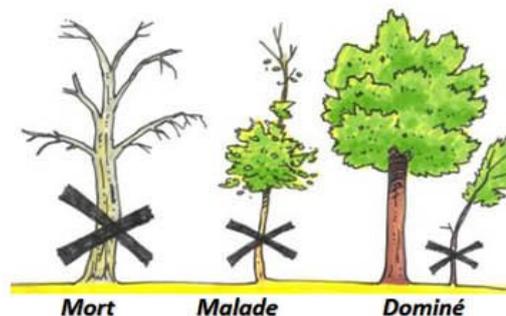
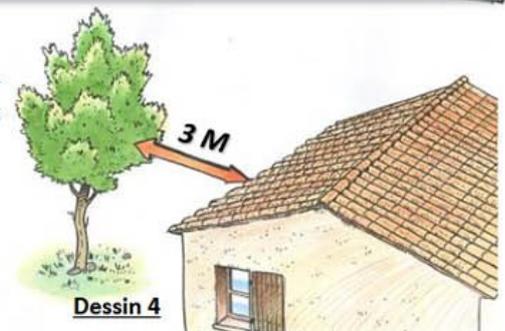
En zone U (Urbaine, voir PLU) : terrains bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines (dessin 3).



Article 4 : Modalités techniques du débroussaillage

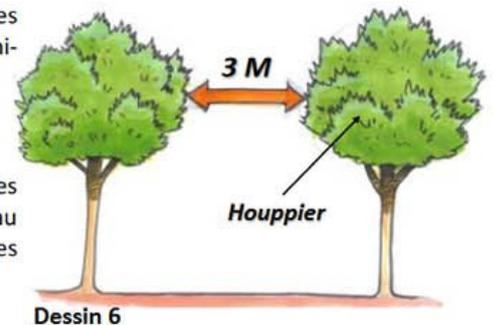
Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

1. Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins 3 mètres (dessin 4).

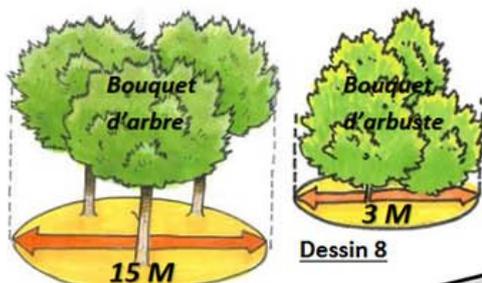


2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, malades ou dominés (dessin 5).

3. L'éloignement des houppiers des arbres et arbustes maintenus d'au moins 3 mètres les uns des autres (dessins 6).

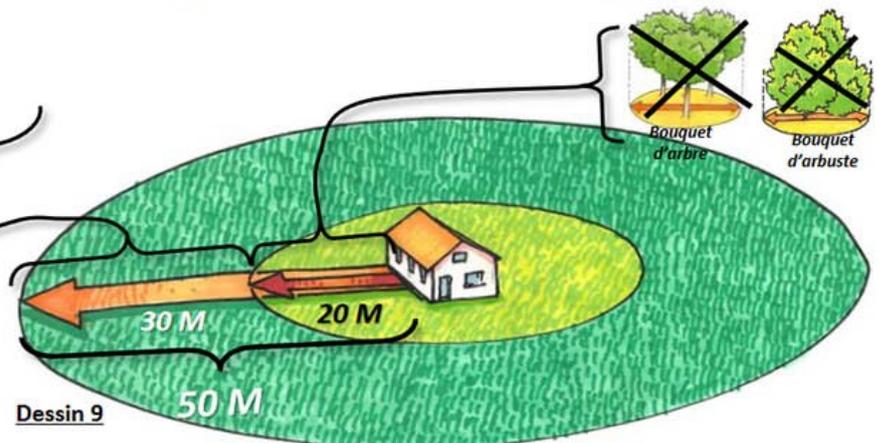


4. Par dérogation à la disposition précédente, il est possible de maintenir en nombre limité des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 mètres (dessin 7) et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3 mètres (dessin 8), à condition qu'ils soient distants de plus de 3 mètres les uns des autres et situés à plus de 20 mètres de toute construction (dessin 9).



Dessin 7

Dessin 8





M. Marc RAYNOUARD - 4^{ème} Adjoint
Délégué aux Réseaux et Travaux publics - Sécurité des bâtiments - Gestion du cimetière



ESPACE CULTUREL ALBERT GARNIER



La peinture et la réfection de la façade Sud ont été réalisées.

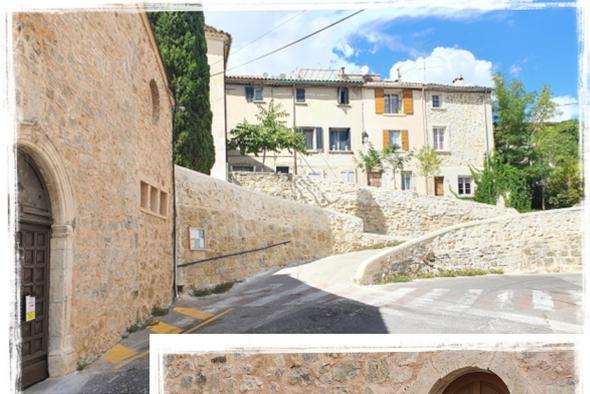
Le repositionnement des câbles électriques sera effectué le 19 Octobre 2023 par ENEDIS

Les câbles télécoms sectionnés lors des travaux seront également réparés. Entre la fin du mois de Septembre et mi-October, l'éclairage de la galerie d'exposition va être refait et adapté.

EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

Les remparts sont quasi terminés.

Il a été posé deux rampes en fer forgé pour la porte d'accès côté Sud, de même que la pose de la fontaine en pierre de taille (pierre de Villebois) avec son robinet en métal bronzé. A la demande du père Gilles, la place a été nommée « Placette de l'église ». Celle-ci a été inaugurée lors de la fête votive de la St Just.



SÉCURITÉ VOIRIE

La commune n'est pas vouée à devenir la nouvelle « Galerie des Glaces », néanmoins certaines intersections ont pu bénéficier de miroirs améliorant ainsi la visibilité et assurer une meilleur sécurité.

EnBref



- Un appel d'offre a été effectué concernant le schéma directeur des eaux potables et de l'assainissement, correspondant à un état des lieux (audit) de ces réseaux sur l'ensemble de la commune. Cela permettra une meilleur gestion des réseaux de notre territoire.
- Lancement prochainement de l'appel d'offre pour la réfection du stade communal. Nous avons obtenu toutes les subventions requises pour ce projet dont les travaux devraient commencer au plus tard en début d'année prochaine.
- Plusieurs réalisations en cours pour l'école qui a vu ses effectifs augmentés considérablement en cette rentrée. Remplacement et pose de nouveaux jeux dans la cour de la maternelle, confection d'un abri vélo. Réaménagement du jardin d'enfants.



M.me Sandrine LURENBAUM - 5ème Adjointe
Déléguée à la Communication - Environnement - Conseil Municipal des Jeunes



RIVIÈRE ET VILLAGE PROPRES

À l'origine de la manifestation, Elise GORON, une jeune fille de passage dans le village, touchée par la protection de la nature, avait envoyé un courrier au maire, pour lui demander l'autorisation de lancer un appel à la population à venir nettoyer les bords de l'Issole.

Cela fait maintenant 19 ans que la municipalité l'organise, accompagnée depuis quelque temps du SIVED.



COMPOSTAGE

Un **Composteur** est toujours disponible place des Ferrages, n'hésitez pas à venir le remplir!

La mairie met aussi à disposition, gratuitement, des seaux à compost pour les habitants du village qui n'ont pas de jardin. Celui-ci pourra être vidé dans le composteur place des Ferrages. Venez le chercher en mairie.



Le Conseil Municipal des Jeunes



Cet été, nos conseillers municipaux ont participé aux 2 cérémonies du village du 14 Juillet et du 17 Août.

Bien qu'un protocole ait été mis en place, cela n'a pas perturbé nos jeunes qui ont été exemplaires! Merci à eux.



Nous continuons à récolter régulièrement des jeux et des jouets, pour le stand du CMJ pour le vide grenier du mois d'avril.

Vous pouvez venir les déposer en mairie. Merci de votre contribution.



Agenda

Les prochains grands rendez-vous de la défense

Mémoire

25 septembre : Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.

11 novembre : Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, commémoration de la victoire et de la paix et hommage rendu aux morts pour la France.

05 décembre : Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.



M. Louis PONS
Conseiller Municipal
Correspondant Défense
de la commune de
Sainte Anastasie sur Issole

Major de la Marine Nationale à la retraite.

Mail : ConseillerDefense@sainte-anastasie-sur-issole.fr

Ministère des Armées :

<https://www.defense.gouv.fr>

18 JUIN 2023

Journée nationale commémorative de l'appel du Général de Gaulle

Ste Anastasie sur Issole était représentée par son 1er adjoint et le Cordef à la cérémonie du 18 juin 2023 à Forcalquieret.



14 JUILLET 2023



EXERCICE COMBAT ANTI-CHAR

Lieux de l'exercice et Préfectures concernées : Préfecture des Alpes de Hautes-Provenances (04) ; Préfecture du Var (83)

Calendrier de l'exercice - Lundi 16 octobre au jeudi 26 octobre (S42, S43) ; du lundi 27 novembre au samedi 02 décembre 2023 (S48).

Les véhicules ne passent que très peu sur les axes majeurs car les manœuvres se déroulent essentiellement sur les hauteurs des différentes zones.





17 AOUT 2023

Ce 17 Août 2023, M. Frédéric TOUSSAINT maire du village a su donner le ton à la célébration du 79^{ème} anniversaire de la libération de notre village par la 3^{ème} Division d'Infanterie Américaine en présence : des portes drapeaux et associations patriotiques (Engagés Volontaires et Anciens Combattants - Anciens Combattants de l'Issole et Souvenir Français - Médailleurs Militaire - Anciens Marins & Marins Anciens Combattants du Val d'Issole).

M. Jean-Pierre MORIN maire honoraire, M. Gibert BRINGANT maire de Forcalqueiret.

Major Stéphane BERGIER commandant de la gendarmerie de la Roquebrussanne,

La police municipale, les adjoint(e)s, conseillères, conseillers municipaux, le conseil Municipal des Jeunes, la chorale de Ste Anastasie sur Issole.

Une bien belle commémoration adressée aux acteurs de cette épopée devant un public nombreux, respectueux du protocole et qui n'a pas hésité à chanter, avec nous, notre hymne national et le chant des partisans.

Remerciements .

Le COR / DEF.



MEMOIRE

Le 25 septembre 2023
Journée nationale d'hommage
aux Harkis, aux Moghaznis et
aux personnes des diverses formations supplétives
et assimilés en reconnaissance des sacrifices qu'ils
ont consentis et des sévices qu'ils ont subis du fait
de leur engagement au service de la France lors de
la guerre d'Algérie.
« 01 novembre 1954 / 19 mars 1962 »

*Commémoration de l'armistice
du 11 novembre 1918*

10h00
Rassemblement devant la Mairie
et formation du cortège.

10h30
Défilé rue Notre Dame
en direction du cimetière.

10h45
Cérémonie Patriotique
au monument aux morts.

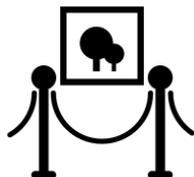
11h15
Verre Républicain
à la salle polyvalente.

SAMEDI

NOVEMBRE

Fin Mai

- Vernissage Exposition « Kathypic »
- Concert de printemps
- Spectacle Humour « Patrick Cottet-Moine »
- Les boulistes



Juin

- Soirée Concert Aioli
- Exposition « La cave vinicole » si Tasié m'était conté
- Concert gospel
- Bal de fin d'année CM2
- Kermesse de l'école
- La fête de l'été





Week-end de la ST Just

- Marché Producteurs
- Fête Nationale
- Exposition Arts en Territoires Varois
- Week-end de la St Just





Juillet

- Boules
- ODEL Var
- Les Gauloseries





Août

- Boules Jeu provençal
- Jeeps avec Forcal
- Les Boucles de l'Issole
- Boules carrées





Août

- JJG Day
- Libération du village
- Cirque Michto
- Les Ricaines du Var



Forum des Associations



Les Ricaines du Var



VIDE GRENIER

Septembre

- Forum assos
- Vide grenier
- boules



Les associations

INTER-ASSOCIATIONS



Le tournoi inter-association **badminton/ volley-ball** a eu lieu le 14 Mai dernier avec la participation de membres d'autres associations qui ont bien voulu jouer le jeu...

Une belle réussite et une très belle journée avec de beaux échanges et une pause méridienne du type «auberge espagnole». Merci à tous les participants; merci également à la mairie pour son passage et rendez-vous au prochain tournoi inter-associations de la nouvelle saison...



En avant saison estivale, le 2 juin, vous étiez environ 350 personnes à venir vous amuser au son du groupe Aioli. Merci d'être venus si nombreux un vendredi soir hors saison.

Le 8 juillet a eu lieu le marché nocturne des artisans et producteurs, où près d'une vingtaine d'exposants ont pu proposer leurs produits ou créations. S'en est suivi une soirée dansante animée par DJ Francky. Quelle ambiance !

Le 14 juillet, les jeux récréatifs au pré de la Font ont amusés petits et grands. Le petit parcours du combattant a rencontré, une nouvelle fois, un vif succès, tout comme l'ensemble des jeux proposés.

Le 21 juillet, nous vous attendions pour la retraite aux flambeaux, mais peu d'entre vous étiez au rendez-vous. Ce n'est que partie remise pour l'année prochaine, on en est certain.

Le 29 juillet, vif succès de la 3^{ème} édition des Gauloiseries, où « Des ailes traiteur » nous a régalié avec son repas. Le spectacle de la troupe « Les mille diables » a ravi les nombreux spectateurs et la soirée s'est poursuivie avec le groupe « Celt & Pepper » où les participants au banquet et les flâneurs ont pu danser à l'unisson.

Le 15 août, le JGG Day avec le méchoui et la macaronade préparés par « Mobil grillade ». Le tout animé du midi jusqu'à tard dans la nuit, par l'inusable Jean-Max.

On termine la saison estivale avec le vide-greniers de fin d'été du 10 septembre, où près de 75 exposants, sous une chaleur écrasante, ont proposé divers objets à des prix défiant toute concurrence. Virginie Renard et sa famille a proposé ses sandwiches pour rassasier tout le monde.

Merci à la mairie de nous faire confiance, au service technique pour leur aide, et surtout aux bénévoles sans qui rien ne pourrait se faire.

Merci à vous de répondre présent.

Le 20 octobre aura lieu notre assemblée générale. Venez y assister afin d'échanger sur les manifestations et pourquoi pas, proposer votre aide, que se soit pour la soirée ou pour 1 heure.

Notre prochaine manifestation : le 18 novembre – repas mexicain.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/FestiTasie>





La soirée des CM2 fût un véritable succès. Les enfants se sont animés sous les musiques de notre DJ Sandy, nos photobooth réalisées pour la soirée.

Tous les enfants se sont vu remettre les diplômes par l'association.

L'association remercie les parents qui ont joué le jeu de porter un petit quelque chose salé ou sucré, ainsi que les bénévoles qui nous ont aidé à faire de cette soirée une réussite. Nous remercions également la mairie pour l'achat des boissons.

La kermesse de l'école s'est déroulée le 30 juin dernier. Des stands de jeux, et d'activités étaient présents pour le bonheur des enfants. L'école a également fait sa vente de gâteaux.

Nous remercions les bénévoles présents lors de cet après-midi.

Le Bureau de l'APESA



La saison se termine pour l'ABSA avec le dernier concours prévu le 15 Octobre prochain...

Retour sur une année riche en festivités: 11 concours ouverts tout public; Challenge Sabatier; Boules carrées dans les rues du village; mais aussi concours adhérents, repas de cohésion, galettes des rois...

L'association Bouliste de Ste Anastasia compte aujourd'hui plus d'une cinquantaine d'adhérents!

Les entrainements ont toujours lieu le vendredi après-midi à partir de 14h au boulodrome place de la gare.

Pour tout renseignement, contactez le président

Mr André Simonneau: 06.09.98.59.63

Le Bureau



Pour finir l'année en beauté les Cigales se sont retrouvées place de la Gare autour d'une « paëlla » royale préparée par Mobil Grillade avec l'animation musicale de « PATRICIA »

J'espère chères Cigales que vous avez passé un bel été et que les chants « harmonieux » de nos « collègues » n'ont pas perturbé votre sieste !!!!

Donc nous voici à la veille de la reprise des activités dans notre chère « maison » rue A.Daudet.

Reprise des Ateliers.

Peinture : Les Lundi de 14h00 à 17h00- Local Rue Alphonse Daudet.

Danse Trad : Les Lundis de 17h30 à 19h00- Salle Polyvalente.

Jeux de société : Les Mardis de 14h00 à 17h00- Local Rue Alphonse Daudet.

L'atelier « Jeux de Mots » va revenir dans le « nid » des Cigales, les mercredis de 14h00 à 16h00 - ainsi la famille sera enfin réunie.

Loisirs Créatifs : Les Jeudis de 14h00 à 17h00- Local Rue Alphonse Daudet.

Prochains Rendez-vous (Prévisions)

Dimanche : 08/10/23 de 09h00 à 13h00- Pucés des Couturières - Gymnase

Dimanche : 19/11/23 de 09h00 à 16h- Marché des Artisans & Créateurs - Gymnase

Vendredi : 17/11/23 à 19h00- A.G des Cigales - Salle Polyvalente.

Dimanche : 17/12/23 à 14h30- Village de Noël - Place des Ferrages.

Vendredi : 19/01/23 à 14h00- Galettes des Rois - Salle Polyvalente.

Dimanche : 18/02/23 à 14h00- Crêpes - Salle Polyvalente.

Le Bureau



Rétrospective Mouv'Danse Tasia 2022 /



**4 déc.
Marché de Noël**

**Concours interdances
18 mai au Muy**



Ouverture de la fête de Ta
St Just avec les Onix

**Reprise des cours
le 06 septembre
Renseignements
06 40 18 31 54
mouvdansetasia@gmail.com**



L'association **Mouv'danse Tasia** était présente au forum des associations de Sainte Anastasie pour vous donner toutes les informations !

Nos danseuses ont fait des démonstrations de danses pendant le forum.

Cours d'essai gratuit enfants et adultes cabaret sur réservation place limitée .

Le bureau

VRC VTT

Le club de VTT reprends ses activités le samedi 17 septembre à 14h au parking de la gare.

Le club propose des sorties encadrées par des animateurs et moniteurs formés. Les groupes sont répartis par niveaux et âges. Les sorties s'articulent entre découverte de l'environnement et de l'effort physique adapté à chacun.

Nous accueillons les enfants à partir de 8 ans.

Un group ENDURO a été mis en place pour les plus aguerris.

Nous étions présents au forum des associations du 9 septembre.



Le bureau.



Les Onix ont brillamment représenté Ste Anastasie lors du festival des majorettes du pays de Fayence à Montauroux, qui s'est déroulé le 3 juin dernier. Une superbe journée comblée de danses, chorégraphies; d'échanges et de cohésion avec de très belles prestations. Les Onix de Sainte-Anastasie sont reparties avec des étoiles plein les yeux, de belles récompenses et de bons souvenirs...

Le 21 juillet, avec l'aide des danseuses de Mouv'Danse Tasia, elles ont défilé pour la retraite aux flambeaux. Merci à Mouv'Danse pour cette entente qui ne sera que la première, nous l'espérons.

Et le 26 août Callie et Magda, ont pu faire une démonstration lors des Ricaines et ont pu faire un baptême de « trike » lors de cet évènement.

Cette année nous poursuivons l'entente avec le club de Besse, et ainsi permettre à certaines de faire de la compétition.

Le bureau





GYM TASIE

Le club de gym GYM TASIE reprend ses activités le lundi 11 septembre. Venez nombreux vous essayer à la pratique du Fitness, Stretching, Pilate...

Les cours sont ouverts à tous et s'adaptent à chacun sous la bienveillance de notre animateur sportif.

Une nouvelle activité LA MARCHE NORDIQUE vous sera proposée dès la rentrée le vendredi à partir de 10h.

NOUVEAUTE : Cours de YOGA (pré-inscription recommandée)

LUNDI 10h30 à 12h00: 45 min de Pilate et 45 min renforcement musculaire. (Salle polyvalente)

MARDI 19h/20h : cardio /step. (Salle ancienne école)

MERCREDI 18H30/19H30 : abdos/fessiers/cuisses. (Salle polyvalente)

VENDREDI 9H/10H : gym seniors (équilibre, coordination, souplesse).(Salle polyvalente)

VENDREDI 10h/12h : marche nordique. (Salle polyvalente) 50€ l'année assurance comprise

Tarifs : 140 euros/ an

2 essais gratuits pour les nouveaux, n'hésitez pas !

Renseignements : 06.43.35.98.08

Le bureau



ASSOCIATION COOP'ART

Même pour les artistes, c'est la rentrée,

Pour l'association, ce sera aussi la reprise de nos activités, cela consistera à mieux faire connaître et partager une activité contemporaine qui s'inscrit dans la continuité de la longue histoire de l'art et notamment la peinture,

Pour nos enfants, plus encore, cette initiation et cette découverte marqueront sans doute leur existence comme cela est le cas pour la musique ou la littérature,

Pour ce faire, nous bénéficierons encore, comme précédemment, de l'expérience d'artistes de talent, Nous visiterons autant que faire se peut les nombreuses manifestations organisées dans notre région,

Michel Potier, ancien professeur de l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris, saura nous guider dans les méandres de l'art moderne,

C'est à vous parents que nous nous adressons ainsi qu'aux enseignants de notre village,

Le Président

Pour tous renseignements, vous adresser à :

Eliette BERTHET 06 82 77 25 55

eliette.berthet@orange.fr

Visites d'expositions programmées :

27/09 - Espace culturel des Ormeaux - La Celle, Agnès Mader,

Les chemins du Coudon ;

21/10 - Châteauvert, Martine FEIPEL, Jean BECHAMEIL ;

01/11 - Hôtel des arts, Seconde nature, un design durable ;

09/12 - Villa Tamaris, Flore, le temps du souvenir,



ASSOCIATION "LA SAINT JUST"



VISITE DU MUSÉE DE SOLLIÈS-VILLE

Le 8 juin certains membres de l'Association ont pu visiter le Musée du costume provençal ainsi que l'Eglise de Solliès-Ville. Le groupe a été accueilli par un guide très professionnel dans ses explications. Puis, escapade dans les rues de ce beau Village provençal pour terminer par un pique-nique près de la retenue d'eau du canal dans le Parc Marie Astoin de Solliès-Pont. Les adhérents ont passé une excellente journée avec une bonne météo en prime.



FETE DE LA SAINT JUST

Dans la pure tradition du Village, la Fête Votive de la Saint Just a eu lieu le Dimanche 23 Juillet, avec un changement d'horaire. L'événement a été, en effet, décalé à 16 heures pour éviter les désagréments des fortes chaleurs. A noter que cette année "La Saint Just" avait au programme : La bénédiction de la Placette de l'Eglise en présence de Monsieur le Maire, Frédéric Toussaint et de ses adjoints.

Monsieur Olivier Hoffmann a été mis à l'honneur lors de la présentation de la danse de la souche exécutée par le groupe folklorique "Lei Dansaire dou Roucas" de Rocbaron, en remerciements de ses actions lors de la restauration de l'église. La Fête s'est terminée par un excellent buffet apprécié de tous.

Présidente : Nicole DACBERT – 06 89 14 32 25



Nos jeunes ont du talent



Une saison 2023 riche en résultats.

Après avoir participé aux championnats de France de cross à Carhaix en mars, Joanes a enchaîné avec les championnats de France de Montagne à Superdévoly en mai. Il est devenu champion départemental du Var sur 800m et champion régional PACA sur 3000m. Il vient de remporter deux courses sur route dans sa catégorie en cadets avec les Boucles de l'Issole et l'Urban Trail de Pierrefeu du Var.

Son frère Marwin a participé à la 1/2 finale des championnats de France de cross et au championnat régional en Avignon sur 800m en Junior. La petite sœur Emy a réalisé 3min51 sur 1000m et obtenu plusieurs podiums dont une victoire en benjamines aux Boucles de l'Issole. Prochain objectif pour les frères, les championnats de France du 5km qui se dérouleront fin octobre à Saint-Omer dans les Hauts de France.



Football Club Ste Anastasie

Après une super saison 2022-2023 qui a réuni plus d'une centaine de licenciés et un mois de juin avec de nombreux tournois réussis à la plus grande joie de nos licencié(e)s, c'est avec plaisir que nous vous informons que nous accueillerons sur la saison 2023-2024 :

les enfants âgés de 4 ans à 12 ans,

les jeunes âgés de 13 ans à 15 ans,

les adultes pour les sections vétérans et foot en marchant

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06-85-76-03-26, nous nous ferons un plaisir de vous informer.

Le FC Ste Anastasie

Envie de jouer au foot dans un club à la dynamique familiale, sportive et conviviale ?

Alors rejoins-nous !!!

Projet sportif axé sur la dynamique d'apprentissage et de progression et soutenu par les valeurs de respect, de solidarité, d'amitié et de cohésion d'équipe.

Contacts :
Caroline BONARDI Présidente
06-85-76-03-26
Page Facebook :

FC Sainte Anastasie



ASSOCIATION ARTS'TASIE

L'association démarre cette année par l'ouverture de ses ateliers :

- **Adultes** : le lundi 11 septembre de 14 h à 17 h toujours animé par notre professeur Sylvie - Contact : 06.79.28.55.66
- **Enfants** : le mercredi 13 septembre de 10 h à 11 h 30 animé par Sandrine (qui revient à nouveau). - Contact : 06.79.38.83.49

En espérant que vous avez passé de belles vacances, nous vous proposons des ateliers d'arts créatifs pour les enfants et de peinture pour les adultes, dans une ambiance conviviale, où chacun et chacune pourra exprimer son art et créer de belles œuvres.

Espérant que cette aventure artistique vous attire, nous vous attendons nombreux.

Nous prévoyons aussi plusieurs visites d'expositions (les dates seront précisées ultérieurement).

Notre exposition annuelle se fera à la salle Garnier du 10 novembre au 19 novembre 2023

Vernissage le vendredi 10 novembre à partir de 18 h30 au cours duquel nous aurons le plaisir de vous accueillir.

Dans cette attente, nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Chantal Souchet Secrétaire





Les Boucles de l'Issole 6 août 2023 » Grande fête de la course à pied.

Une édition réussie pour les Boucles de l'Issole du dimanche 6 août à Ste Anastasie (Var) où performance et convivialité étaient au RDV, course qui

comptait pour le challenge départemental des courses sur route et celui du « Spiridon Côte d'Azur ». Organisé par l'ASL Ste Anastasie avec l'appui technique du club Hospitaliers Toulon athlétisme, de la municipalité, des associations du village, des commerces et du comité du Var d'athlétisme.

A 8h30, les marcheurs en Rando et en Nordique ont pris le départ pour emprunter le circuit de la course principale. D'Amargues en Occitanie, Xavier GELIN s'est distingué en 1h14' pour les 11,200km avec une belle gestuelle ainsi que la 1ère féminine, du même club, Maryline FONT en 1h24'.

A 9h, les coureurs ont pris le départ donné par Le Maire Frédéric TOUSSAINT pour 11,200km, en 2 boucles vallonnées longeant les bords de l'Issole et les rues du village. Le jeune triathlète d'Aix prends très vite la tête pour s'imposer en 40' suivi de très près par le jeune espoir Jonathan VINCEDEAU de Terre de Running. Chez les féminines, 1ère place pour la marseillaise Morgane ZAWIERTA en 47'36" suivie par Céline LOUIS de l'OSH en 50'30".

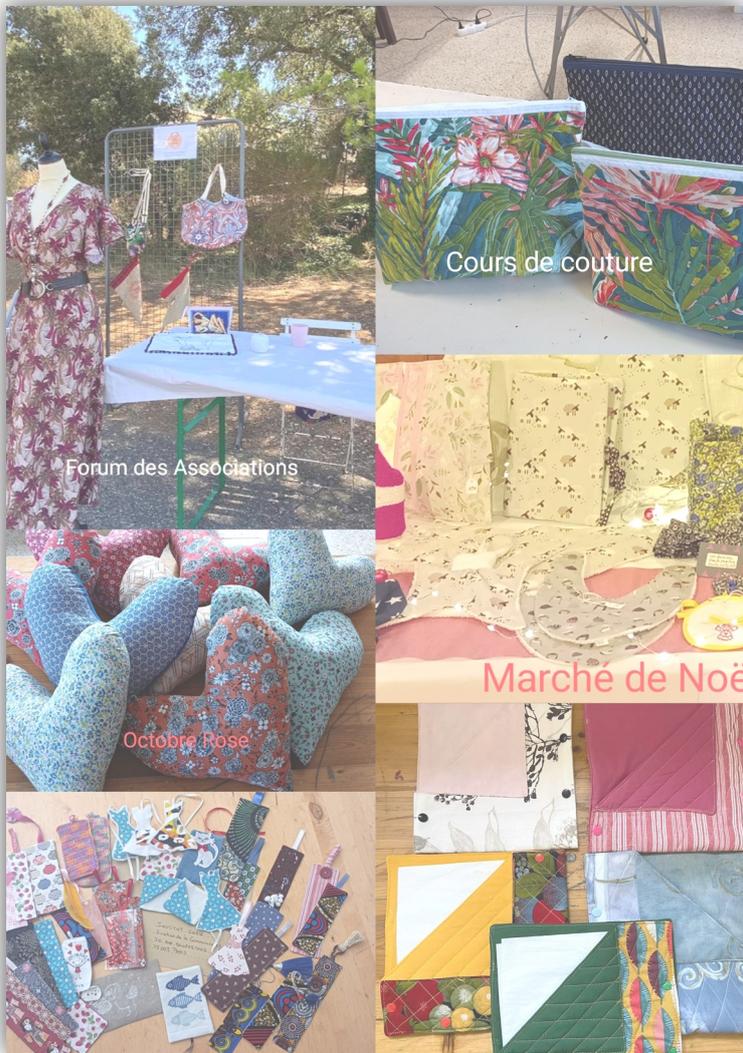
De belles performances aussi pour les coureurs de Ste Anastasie, avec le cadet Joanes RAYOT-SBROLLINI 6ème en 41'14" devant son père Jean-Claude 13ème en 45' 32', Mathieu GRISOLLE 23ème en 45'32", Adrien ICHE 33 ÈME 49'06', Sophie BEAUBET 1h ; Tony PIACENZA 53'42", Aurélien FLOCH 58'. Le club hyérois OSH fidèle de l'épreuve remporte le challenge du nombre.

S'en est suivi 2 courses pour les jeunes, d'éveil à minimes, avec une belle participation de futurs champions qui ont amenés une belle animation dans le village, médailles et lots offert par Flunch pour tous à l'arrivée.

Une attention particulière et nos remerciements à tous les bénévoles du club hospitaliers Toulon, du village, des associations qui se sont mobilisés pour nous aider ainsi que la municipalité, les élus, le service technique, la police sans qui la course ne pourrait pas exister sans oublier tous les partenaires.

Après l'effort, le réconfort et la fête avec la remise des prix, dotés de nombreux lots en produits régionaux offerts par les partenaires. Tous ont été réunis autour du pot de l'amitié. Tous les ingrédients étaient là pour une édition réussie, le rendez-vous est déjà donné pour la prochaine édition en août 2024.





Cours de couture

Forum des Associations

Octobre Rose

Marché de Noël



Le repaire des couturières

L'Association « **Le Repaire des Couturières** » propose tous les vendredis après-midi de 14h30 à 17h30 un atelier d'échanges autour de la pratique de la couture (ancienne école du village, rue Raynouard).

Chacun y vient pour partager son savoir-faire et ses travaux de couture (accessoires ou vêtements). L'association propose également des cours le jeudi ou vendredi soir. N'hésitez pas à venir nous voir ou à nous contacter pour tout renseignement.

lerepairedescouturières@yahoo.com

<https://www.facebook.com/lerepairedescouturieres>

L'association **Jeuxm'élèv** organise des ateliers mémoire chaque lundi de 13 h 30 à 16 h et des cours de gi gong de 16 h à 17 h 30 le même jour.

Pour tout renseignement s'adresser à Mme CLERC Francine au 06 13 97 64 25 merci



SAISON 2023-2024

Lundi Beuze-sur-Issole	Mardi Forcalquieret	Mercredi Ste-Anastasio-sur-Issole
	Baby Latino 3 - 5 ans 16h45 à 17h30	Ouverture de Bal Mariages Personnalisés 15h00 à 17h00
	Danse Sportive Enfant 9 et + 17h30 à 18h15	Compétiteurs Cours Particuliers 17h00 à 18h30
	Latino Kids 6 - 8 18h15 à 19h00	Zumba Adultes 18h30 à 19h30
	Salsa Bachata Niveau 1 19h05 à 20h05	Cours Particuliers Adultes 19h30 à 21h30
Salsa Bachata Kizomba Niveau 2 20h05 à 21h35	Toutes Danses Niveau 2 3 20h00 à 21h00	<i>Issol Danse</i>
06 78 34 34 54 www.issoldanse.fr	Toutes Danses Niveau 1 21h00 à 21h45	

Tarifs*

*Engagement annuel - hors adhésion

Cours Enfants 45 min	140 €
Cours Adultes Cardio Danse + ZUMBA	100 €
Cours Particuliers 1 heure	50 €

Dès le 11 Septembre

Heures hebdo	Danses de Couple	
	Individuel	Couple
-45 min	150 €	260 €
1h	174 €	315 €
1h30	255 €	465 €
1h45	277 €	500 €
2h	300 €	540 €
2h15	335 €	605 €
2h30	369 €	660 €
3h	405 €	735 €
3h30 et +	453 €	828 €

Ne pas jeter sur la voie publique

Chorale Chant et Amitié recrute

Chorale d'adultes amateurs implantée sur la Commune de Sainte-Anastasio-sur-issolle depuis 1996. Elle rassemble des choristes répartis en quatre pupitres : alto, soprane, ténor et basse.

DIRECTION MUSICALE ET ACCOMPAGNEMENT PIANO
Sébastien PEREZ

Le Choeur répète à la **Salle Polyvalente de Sainte-Anastasio-sur-issolle**, le **Jeudi à 18 heures**.

Répertoire varié : chants du monde, variétés française et internationale, Répertoires : classique, renaissance et sacré.

La Chorale reprend les cours le Jeudi 14 Septembre



CONTACT :

06 89 14 32 25 - 06 31 95 09 56

@ dacbert.nicole@orange.fr

@ chantetamitie@orange.fr





INAUGURATION DE L'APC (AGENCE POSTALE)COMMUNALE)

Le 6 juin 2023 a été inaugurée officiellement, l'APC (agence postale communale) avec les représentants des services départementaux de la poste.

Étaient présents avec le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux:

- Mme BELLON, Directrice Départementale de la Poste.
- M. NJON, Directeur de la Poste de Brignoles
- M. GOSHKARIAN, Responsable animation des APC.
- Mme BOVA, Responsable exploitation.
- M. DAADOUN, Responsable action commerciale.



NOUVEAU CAMION AU SERVICE TECHNIQUE



Depuis au moins plus d'un an, le service technique n'était pourvu que d'un seul camion.

Le deuxième n'assurant plus la sécurité nécessaire à son utilisation (véhicule de 1997)

Un mode dégradé et un réel handicap notamment pour la période estivale.

En parfaite concertation, il a été décidé d'acquérir fin juin, un nouveau véhicule dont la ligne budgétaire avait été votée.

Une partie du parc automobile de la commune commence à dater, il faudra savoir lisser son remplacement dans l'avenir.

ANNONCES

Les Pizzas de VIRGINIE

Le mercredi place des Ferrages 18h - 21h30

Le jeudi place de la gare 18h - 21h30
06-80-03-43-47



Les Jardins De Doumé

Création paysagère
Terrassement
Paysagiste

Richard Dominique

06.03.06.26.34

richarddominique290705@gmail.com

22 rue notre dame

83136 Sté Anastasie



Service Culturel

Les soirées

Salle polyvalente




Espace Culturel Albert GARNIER

Du 14 octobre au 5 novembre : Association Arts en territoire varois - Exposition d'artistes variés . Vernissage le 14 Octobre à 18h30.

Du 10 novembre au 19 novembre : Association Arts' Tasié - exposition annuelle. Vernissage le 10/11 à 18h30.



HAPPY HALLOWEEN

DIMANCHE 29 OCTOBRE 2023



L'école a repris mais tu veux t'amuser?
Faire comme les grands et gagner des cadeaux ?

Alors rejoins nous pour le **Super Loto**

Pour les enfants de 7 à 14 ans (accompagnés de leurs parents)

Le 12 novembre à 14 H
à la salle polyvalente
Ouverture des portes à 13h30

Buvette et snacks sur places
4 euros *carva* le carton

De nombreux lots à gagner :

- Jouets
- Livres
- Jeux de société
- Dvd
- Jeux vidéos...

Renseignements et réservations sur parentsdetasie@gmail.com

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023
19H30 SALLE POLYVALENTE

FESTI'TASIE Comité des Fêtes

ANIMATION MUSICALE DJ FRANCKY

SOIREE MEXICAINE

MENU

Informations et modalités d'inscription à venir prochainement.

Dancho *Villa*

<https://www.facebook.com/FestiTasie>

Sainte-Anastasia sur Issole

FC Sainte Anastasie

Le F.C Sainte Anastasie organise son MEGA LOTO

DIMANCHE 03 DÉCEMBRE 2023

Rendez-vous: Salle des fêtes Sainte Anastasie 14h00

*4€ LE CARTON
*10€ LES 3 CARTONS

Renseignements et réservations au 0685760326 ou bonardi9@aol.com

Plus de 50 lots à gagner!!

- *TV
- *High-Tech
- *Outillage
- *Electroménager
- *Paniers Garnis etc....

Buvette et restauration sur place

LOTO



Mariages

Aurélien FLOCH et Cécile HARABI célébré le 13/05/2023
 Adrien BERTOMEU et Erika LABAT célébré le 17/06/2023
 Jérôme RAYNOUARD et Emilie DESREUMAUX qui a eu lieu le 05/08/2023 à Lagraulet-du-Gers »
 Romain AYME et Sabrina JOSSERAND célébré le 12/08/2023
 Christophe DEVOS et Catherine TORRES célébré le 09/09/2023
 Grégoire CORNET et Coline VALENZA célébré le 16/09/2023

Naissances:

Gioia LECOMTE DUROUIL née le 12/05/2023
 Jenna LAFOLIE née le 20/05/2023
 Solenne TYRBAN née le 29/05/2023
 Nathanael GRIMA né le 01/07/2023
 Giuliano PES PARATORE né le 22/07/2023
 Romy FARJA née le 28/07/2023



Décès:



Pierre LOVERA survenu le 24/03/2023 à Sorèze dans le Tarn
 Antoine GOMEZ survenu le 22/05/2023
 Françoise ROUSSEAUD survenu le 08/06/2023
 Daniel BEAL survenu le 29/06/2023
 Adrien CECINI survenu le 02/08/2023
 Alain BODENAN survenu le 01/09/2023
 Jeannette CARRIERE survenu le 05/09/2023

Hommage:

Mme Jeanne-Marie ROUSSEAUD rend hommage à Mme Françoise ROUSSEAUD GALEAZZI décédée le 08 Juin 2023, en Italie, son pays d'adoption et de cœur.

En septembre est transféré à Ste Anastasie le berceau de sa famille demeuré cher à son cœur.

Hommage:

Le 5 septembre 2023, à 103 ans et 9 mois ..., Jeannette CARRIERE, notre doyenne nous a quittés. Elle avait l'art de cultiver l'amitié et la bonne humeur.

Elle partageait son amour de la poésie en récitant les poèmes qu'elle écrivait avec passion.

Adieu Jeannette ! Et merci pour ces moments partagés.

REMERCIEMENTS

Très touchée par les marques de sympathie témoignées lors du décès de :

Jeannette CARRIERE

sa famille remercie toutes les personnes qui se sont associées à son deuil.



Dictons d'été

JUIN

« Juin froid et pluvieux, tout l'an sera grincheux. »
 « S'il pleut le quinze juin, il n'y a pas de raisin. »
 « Été bien doux, hiver en courroux. »

JUILLET

« Si le début de juillet est pluvieux, le restant du mois sera douteux. »
 « Juillet, orage de nuit, peu de mal, mais que de bruit. »
 « Pluie du matin, en juillet est bonne au vin. »

AOÛT

« Quand août est bon, abondance à la maison. »
 « En août, de l'aube au soir, on n'a qu'une heure pour s'asseoir. »
 « Ce qu'août ne mûrit pas, ce n'est pas septembre qui le fera. »

Eveil à la poésie

Dans le chêne doré un rossignol
 chanta

Le temps d'une chanson et puis s'en alla.
 C'était l'automne. Ravie d'entendre sa chanson
 J'eus le désir de chanter à ma façon
 Et j'écrivis des vers, les premiers de ma vie.
 Des vers ? Non, d'humbles poésies...
 Es-tu venu, modeste oiseau, pour éveiller
 En moi la fibre poétique si longtemps engourdie
 Au plus profond de l'âme ? Oui je te remercie
 O gentil rossignol d'avoir ouvert avant de nous quitter
 Une cage à chansons- moins belles que les tiennes-
 Qui racontent mes joies, mes peines,
 Et disent mon bonheur de t'avoir écouté.



Jeannette CARRIERE

BIM n° 357

Grille 2023 - N° 182 Diabolique

	7	1	5		3			
		8		9		2	3	
							5	
				5	2	4	9	
			1		6			
	2	5	9	4				
	3							
	4	9		2		6		
			3		9	7	2	

BIM n° 355- Solution de la

Grille 2023 - N° 80 Diabolique

4	3	1	8	2	6	7	9	5
6	2	7	3	6	9	8	4	1
5	9	8	7	4	1	2	6	3
8	7	5	2	1	3	6	9	4
9	1	6	4	7	8	5	3	2
3	4	2	9	6	5	1	8	7
2	7	9	3	9	4	5	1	6
1	8	3	6	5	2	4	7	8
6	5	4	1	8	7	3	2	9

C	P	E	T	R	O	T	S	K	I	S	T	E	K	O
H	A	U	K	B	I	K	I	N	I	M	O	O	D	K
A	P	Q	H	A	A	Y	P	E	A	K	P	I	B	E
P	R	I	A	C	E	S	E	R	A	A	K	L	O	F
K	I	T	S	K	T	T	K	T	K	I	C	B	O	F
A	K	S	H	E	O	E	S	E	A	S	A	U	K	I
K	A	R	K	K	T	M	K	M	T	I	J	N	M	E
L	B	A	E	I	B	A	B	O	U	C	H	K	A	H
O	Y	K	N	P	D	O	C	L	U	S	E	E	K	M
P	L	G	A	P	P	K	C	I	O	K	K	R	E	U
J	E	E	Z	O	T	I	R	K	S	N	A	S	R	O
O	K	D	E	U	E	I	K	O	O	C	C	S	P	K
K	C	R	S	R	A	V	O	S	O	K	N	E	E	U
E	I	U	K	O	D	U	S	M	I	K	A	D	O	O
R	N	K	K	O	P	E	C	K	A	P	P	I	K	L

- | | | |
|------------|-----------|------------|
| AIKIDO | KARSTIQUE | MIKADO |
| ASHKENAZES | KEFFIEH | MOKA |
| BABOUCHKA | KEPI | NICKEL |
| BASKET | KETCHUP | OUKASE |
| BIKINI | KILOMETRE | PANCAKE |
| BOOKMAKER | KIPPA | PAPRIKA |
| BUNKER | KIPPOUR | POLKA |
| CHAPKA | KOPECK | SANSKRIT |
| COOKIE | KOSOVARS | SKIPPER |
| JACKPOT | KURDE | STEAK |
| JOKER | KYSTE | STOCK |
| KABYLE | LOUKOUM | SUDOKU |
| KAPOK | MARKETING | TROTSKISTE |



AGENDA



Prévisionnel et susceptible d'être modifié.

Restez informé - [Facebook](#) / [Panneau Pocket](#) / [Site](#)

Octobre

Dimanche 8 Octobre

9h-17h - Puces des Couturières - Gymnase (*Les Cigales*)

Du 14 Octobre au 05 Novembre

Expo - *Arts en Territoire Varois* – Salle Albert GARNIER Vernissage le 14 à 18h30.

Samedi 28 octobre

20h30 - Soirée théâtre comédie - Salle polyvalente

Dimanche 29 Octobre

15h30 - Halloween - Gymnase (*APESA*)

Novembre

Du 10 au 19 Novembre

Expo - *Arts'Tasie* - Salle Albert GARNIER - Vernissage le 10 Novembre à 18h30

Samedi 11 novembre

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, commémoration de la victoire et de la paix et hommage rendu aux morts pour la France.

Dimanche 12 Novembre

14h - Loto *APESA* - Salle Polyvalente (ouverture 13h30) réservation conseillée

Samedi 18 Novembre

19h30 - Soirée Mexicaine - Salle Polyvalente (*Festi'Tasie*)

Dimanche 19 Novembre

9h-17h Marché des Artisans créateurs—Gymnase (*Cigales*)

Samedi 25 novembre

20h30 - Soirée Conte « Les contes de mon

Prévisions Décembre

Dimanche 3 Décembre

14h - Loto *Foot* - Salle Polyvalente (ouverture 13h30)

Réservation conseillée

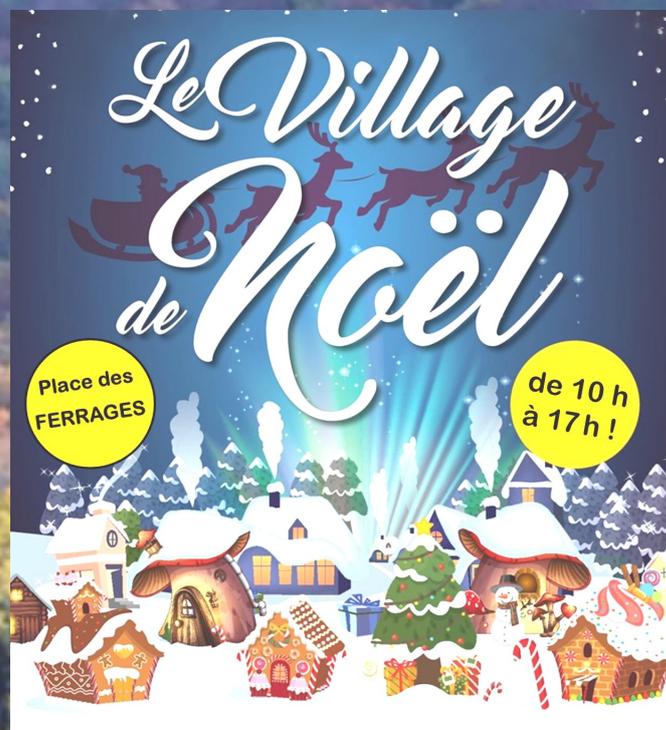
Mardi 05 décembre

Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Samedi 17 décembre

10h– 17h - Le village de Noël - Place des Ferrages

Vœux du maire début janvier



Place des FERRAGES

de 10 h à 17 h !

Sainte ANASTASIE sur ISSOLE

17 DECEMBRE 2023

Jeux gonflables . Balades en petite catèche . Animations Léo . Décorations de Noël . Venue du Père Noël à 14h30 . Marché artisanal . Goûter offert aux enfants . Buvette et stand sucré . Démonstrations de danse et majorettes



Prévision du Prochain bulletin : fin novembre

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par Imprimerie Nesson